



F5620-Direction des sports-Sports - administratif financier

DECISION DU MAIRE N° d.2023.083

**Création de deux terrains de padel et rénovation d'un court de tennis en terre battue, au Tennis Club Grand Versailles (TCGV) 57, rue Rémont.
Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS), dans le cadre du dispositif 5000 terrains de sport.**

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22.alinéa 26°,

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à cet article,

Vu l'arrêté du Maire A2023.234 du 3 février 2023 (5° actualisation) donnant délégation de fonctions et de signatures aux élus pour la mandature 2020-2026 ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 903 « Culture, vie sociable, jeunesse, sports et loisirs » ; article 90325 « autres équipements sportifs ou de loisirs » ; nature 1328 « subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables-Autres » ; programme « ASPORT177 » ; service F5370 « DDAU-Travaux coordination réseaux».

La rénovation progressive des installations sportives communales depuis quelques années a permis au Tennis Club Grand Versailles (TCGV) de voir son nombre de licenciés passer de 860 en 2018 à 1180 cette saison. L'association se projette maintenant vers la diversification de pratique des sports de raquette proposée à travers le padel.

L'évolution de la société fait apparaître des envies de pratique plus spontanée et conviviale. La forte progression du nombre de pratiquants du padel illustre parfaitement cette attente. Sport né dans les années 1970, le padel a rapidement conquis le monde entier. La Fédération internationale revendique 25 millions de joueurs, parmi lesquels 500 000 personnes affiliées à l'une des 64 fédérations nationales. Si le padel rencontre un succès fulgurant en Espagne, où il compte désormais parmi les sports les plus populaires, la France n'est pas en reste : Notre pays compte 70 000 pratiquants. La Fédération Française de Tennis a intégré cette évolution en créant une licence multi-raquettes en 2021 et en organisant l'un des tournois de padel les plus importants d'Europe dans l'écrin de Roland-Garros.

Néanmoins, dans l'ensemble du pays, les infrastructures restent insuffisantes. C'est la raison pour laquelle le plan « 5 000 terrains de sport pour 2024 » a intégré le padel dans les équipements éligibles. Compte tenu de l'offre sportive déjà proposée par notre ville, le padel ne saurait être absent plus longtemps du paysage, et le TCGV constitue le cadre idéal pour le développer.

Le TCGV accueille environ 680 enfants, majoritairement versaillais, et 170 adultes dans son école de tennis. Le TCGV souhaite proposer l'activité padel en pratique libre et encadrée pour répondre aux demandes multiples qui sont faites par le public. Tennis et padel pourront se développer de manière complémentaire et harmonieuse. C'est tout le sens du projet.

Le coût d'ensemble de ces nouveaux équipements sportifs est estimé à un montant de 469 800 € HT et la Ville souhaite déposer un dossier de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS), dans le cadre du dispositif « 5000 terrains de sport 2023 ». L'aide financière est de 80% maximum du coût global éligible par l'ANS. Le dispositif de l'ANS « 5000 terrains de sport 2023 » est éligible aux collectivités sous réserve de mise en place de créneaux en accès libre.

DECIDE :

- 1) de solliciter auprès de l'Agence Nationale du Sport une subvention d'un montant de 80% du coût total des travaux d'un montant de 469 800 € pour la réalisation de 2 terrains de padel et la réhabilitation d'un court de tennis en terre battue de la ville de Versailles, dans le cadre du dispositif « 5000 terrains de sport 2023 »;
- 2) de signer la convention à venir relative à l'attribution de cette subvention et tout document s'y rapportant.

deux mois à compter de cette date.